



Mairie

Direction Générale des Services  
GB/TM/NM

## **ARRETE MUNICIPAL N°2017136**

### **PORTANT INTERDICTION D'ACCES A L'EPI DE L'ANGLADE**

### **AU-DELA DE 60 METRES A PARTIR DU RIVAGE**

#### **Le Maire de la Commune du Lavandou,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

**Considérant** qu'il incombe à Monsieur le Maire d'assurer la sécurité du public au regard des dispositions susmentionnées,

**Considérant** que l'épi de l'Anglade, au-delà de 60 mètres du rivage, laisse apparaître des risques d'effondrement et ne présente pas les garanties de sécurité pour le public,

**Considérant** dès lors qu'il convient de prescrire les mesures de police qui s'imposent afin d'assurer la sécurité du public,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Afin de garantir la sécurité du public, l'accès à l'épi de l'Anglade est interdit à partir des 60 mètres du rivage et de la signalisation qui sera faite sur place.

**ARTICLE 2** : Autour de l'épi seront installées des bouées cylindriques rouge pour interdire son accès par la mer également.

**ARTICLE 3** : La présente réglementation sera matérialisée sur le site et des panneaux seront mis en place par les Services Techniques municipaux.

**ARTICLE 4** : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du Var et sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et publié dans le recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-les-Mimosas-Le Lavandou, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Monsieur le Chef de plage des Nageurs-Sauveteurs des C.R.S., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT AU LAVANDOU, le 13 juillet 2017.

  
Le Maire,  
Gil BERNARDI.



Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou